

LA MISE AU CONCOURS

COSAB

La SPV met au concours un poste de représentant·e au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB).

LA VOTATION

POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS

La SPV donne la parole à l'ASI à propos de cette votation.

LA MINUTE SYNDICALE

LES CONFLITS, C'EST LA VIE. VRAIMENT?

Quelques pistes afin de prévenir au mieux les conflits.

LA POSTE
JAB - CH-1006 Lausanne

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°134 - NOVEMBRE 2021

ÉDITO

L'ABUS DE CONTRÔLE EST DANGEREUX POUR LA CONFIANCE

De manière générale, les enseignant·e·s regrettent le système imposé par l'État pour l'achat de matériel. Alors que le numérique aurait dû simplifier le processus, il engendre au contraire des procédures longues et compliquées. Notamment, il est relevé qu'en imposant une planification des achats plusieurs mois à l'avance, cette pratique diminue la créativité et la spontanéité qui règnent dans les classes. Le système actuel ne répond ni aux besoins des élèves, ni aux besoins des professionnel·le·s.

Depuis de nombreuses années, la SPV reçoit de nombreux messages relatant les difficultés que rencontrent les enseignant·e·s lors du processus d'achat. Tant auprès de la DAL (Direction des achats et de la logistique) que pour les achats hors DAL. À cela s'ajoutent les délais d'attente et le complexe processus de remboursement avec DAFEO.

Plusieurs collègues mettent en évidence la lourdeur des démarches administratives pour procéder à ces achats et regrettent le manque de confiance fait aux professionnel·le·s de l'enseignement. Comme si l'État devait tout contrôler par peur que les enseignant·e·s volent les deniers publics. Or, il ressort plutôt qu'en raison des délais et de la complexité des procédures de commande et de remboursement, un grand nombre d'enseignant·e·s paient de leur poche le matériel utilisé en classe.

Selon la SPV, la particularité du secteur enseignant n'est pas prise en compte

dans les procédures étatiques d'achat (alors qu'il semble être le plus grand acheteur à la DAL). Dans ce service, chaque enseignant·e commande le matériel, notamment les articles pour les activités créatrices. Les achats pour les bricolages sont essentiels afin de permettre la spontanéité et à la créativité dans les classes vaudoises. Or, les procédures actuelles ne répondent plus à cette réalité.

Il ressort plutôt qu'en raison des délais et de la complexité des procédures de commande et de remboursement, un grand nombre d'enseignant·e·s paient de leur poche le matériel utilisé en classe.

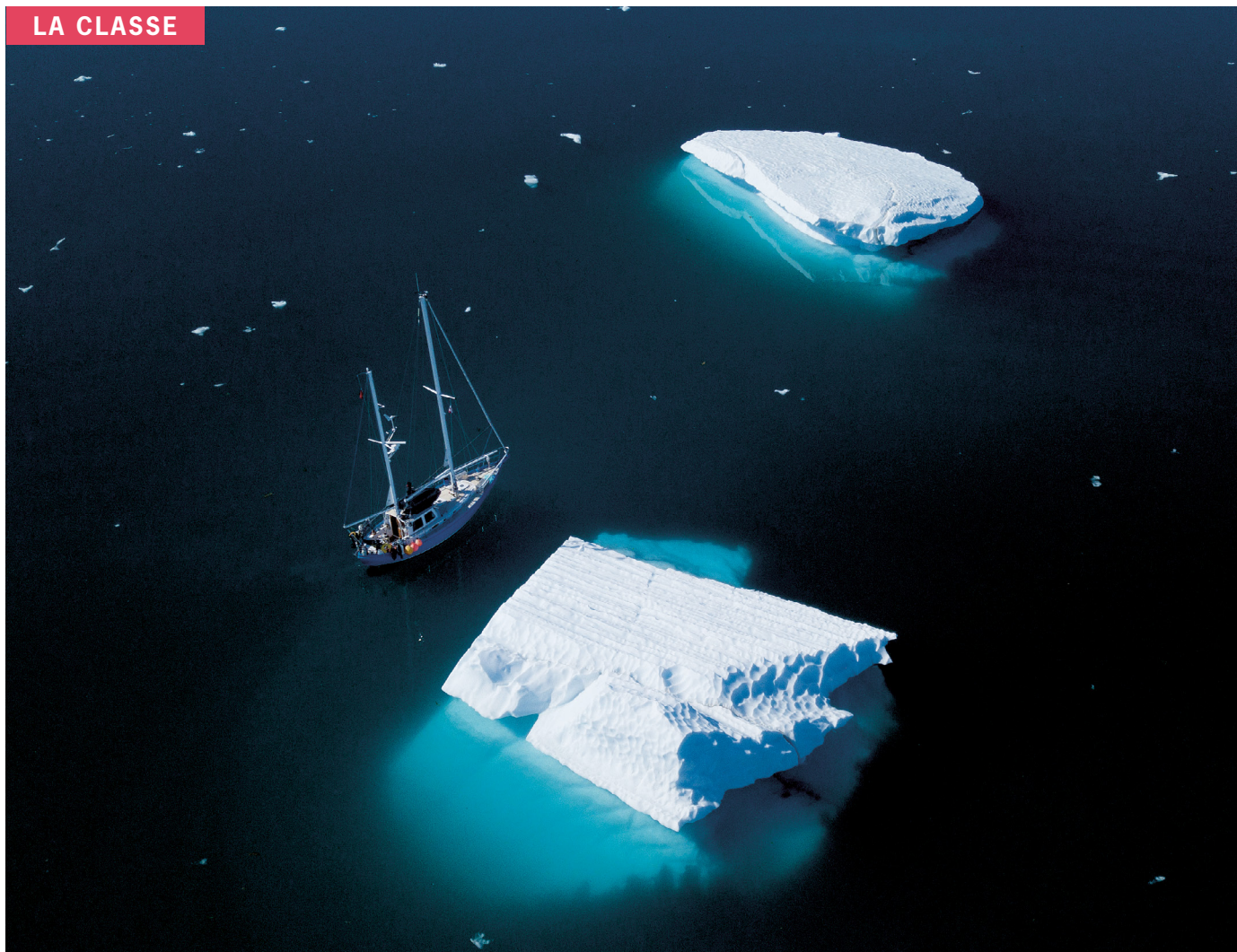
Une souplesse est néanmoins offerte aux enseignant·e·s: « Pour des achats occasionnels d'un montant inférieur à CHF 50.- et revêtant un caractère urgent

ou exceptionnel, il peut aussi acquérir ce matériel auprès d'un commerce local. » Or, on constate que certains enseignant·e·s doivent en premier lieu faire une demande à leur direction. Et pour les achats supérieurs à 50 francs? De nouvelles démarches supplémentaires administratives sont alors exigées...

Si l'objectif de l'État est de faire des économies dans ce domaine, on peut supposer qu'il l'atteint. Cependant il le fait sur le dos des enseignant·e·s qui préfèrent payer le matériel afin de s'épargner du temps et des démarches administratives.

Pour la SPV, il est important de trouver des solutions efficaces qui correspondent tant aux exigences étatiques qu'aux besoins du terrain qui semblent totalement éclipsés dans ce dossier. Et cela pourrait commencer par: *Et si on faisait à nouveau confiance aux enseignant·e·s?*

Gregory Durand, président



© Renaud Corne

DES ÉLÈVES À LA RENCONTRE DE GLACIALIS

Plusieurs classes vaudoises ont eu à cœur de participer à l'effort mondial de compréhension lié à la problématique du réchauffement climatique et ont suivi avec intérêt le périple de l'expédition scientifique GLACIALIS, partie des Açores pour rejoindre le Groenland à la voile dans le but de collecter de précieuses données.

Les océans et les mers couvrent un peu plus de 70% de notre planète. Seul 1% de ceux-ci est aujourd'hui protégé, alors que la majorité de la vie sur Terre se trouve sous la surface des eaux.

C'est dans les régions polaires que les changements climatiques ont le plus d'impact sur l'environnement marin. Il existe un vrai besoin de connaissance, mais les ressources sont rares car ces zones sont particulièrement difficiles d'accès et les données existantes trop précieusement gardées.

«On a aussi fait des dessins, des peintures et des chansons. On a lu des histoires, on a écrit des mots et même une poésie. On a suivi le trajet du bateau sur l'ordinateur et une fois j'ai calculé avec un papier, une règle, un crayon et une ficelle, la distance parcourue par le bateau.»

K. 10 ans

C'est suite à ce constat qu'une équipe de biologistes et de citoyens passionnés de l'environnement se sont rassemblés pour créer l'expédition GLACIALIS. Cet ambitieux projet se veut participatif et inclusif, en collaboration avec les communautés locales.

Une véritable micro plateforme de recherche a été créée sur le voilier Atlas dans le but de révolutionner la collecte de données. L'expédition GLACIALIS se concentre avant tout sur les mammifères marins qui sont d'excellents indicateurs de la santé des écosystèmes.



©Arnaud Conne



La démarche du projet GLACIALIS suscite l'enthousiasme de chercheurs universitaires, d'ONG, de centres de recherche spécialisés, d'industriels et d'organisations en Suisse, au Canada, au Groenland, en Espagne, en Islande, au Danemark... mais également celui de plusieurs enseignants vaudoises et leurs élèves.

«J'ai réussi à présenter le projet devant une autre classe et appris des choses sur les animaux marins. Certains ne pondent pas des œufs, ils donnent du lait à leurs petits.»

A. 10 ans

Depuis ce printemps et durant 5 mois, plusieurs classes ont suivi avec attention et intérêt cette expédition. D'Yvonand à Rolle en passant par Froideville, ce sont des élèves de 3P à 11P et leurs enseignantes passionnées qui ont échangé et partagé leurs travaux mais également

entretenu des liens par visioconférence ou par mail avec l'équipage du bateau.

Le périple de plus de 8000 km qu'a réalisé cette équipe a été le moteur de nombreuses activités pédagogiques menées au sein des classes.

La pédagogie en lien avec ce type de projet offre aux enseignant-e-s une multitude d'activités qui répondent aux besoins des élèves tout en correspondant aux objectifs du PER via les différentes disciplines. Les champs d'activités pédagogiques en lien avec GLACIALIS ont touché les domaines du français, des mathématiques, des sciences de la nature et de la géographie, de l'histoire, de l'anglais, des arts visuels, de la musique et des ACM, sans oublier les compétences numériques exercées de manière transversale.

Des élèves à besoins particuliers ont également été impliqués dans cette rencontre et ils ont montré un intérêt marqué pour toutes les activités proposées. Leur niveau d'attention s'est révélé plus élevé

que d'ordinaire et il n'y a eu pratiquement aucune discipline à faire tant les élèves étaient investis et concernés par le projet.

Sophie Conne

Plus d'informations sur : www.glacialis.ch/ et sur <https://atlasexpeditions.org>

«Moi, j'ai aimé les reportages et j'ai appris qu'il faut protéger les baleines pour pas qu'elles meurent car certaines sont en voie de disparition.»

A. 10 ans



©Arnaud Conne

COMMENTAIRES SUR LE CGE

En août 2021, le DFJC publiait une version transitoire du Cadre général de l'évaluation (CGE). Les associations professionnelles ont pu transmettre leurs remarques jusqu'à début septembre. Ci-dessous, une synthèse des commentaires SPV relatifs à ce CGE. L'entier des remarques est disponible sur www.spv-vd.ch.

ENSEIGNEMENT CONSOLIDÉ

Pages 8-9, 1.5.5 Enseignement consolidé

L'élève orienté en voie générale en niveau 1 en français, en mathématiques et en allemand reçoit un enseignement consolidé consistant en appuis ou en enseignement complémentaire spécifique visant à privilégier son insertion professionnelle. L'enseignement consolidé peut être dispensé individuellement, ou à un groupe d'élèves.

La SPV salue à nouveau ces éléments relatifs à l'enseignement consolidé. Toutefois, elle considère que l'enseignement consolidé doit être un élément incontournable à produire dans le Concept 360° par les établissements.

ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Pages 16-17, 2.5.1 Aménagements

Au vu des interrogations de certains collègues sur ce chapitre, la SPV rappelle qu'elle souhaite que les enseignant-e-s aient du temps pour s'approprier le document *Prestations pédagogiques directes et outils des niveaux II à IV du Concept 360°*.

Par ailleurs, il est surprenant de ne voir aucun renvoi au Concept 360°. Ne faudrait-il pas rajouter des renvois au Concept et à ses documents (notamment le document d'accompagnement du programme personnalisé)?

Par ailleurs, dans ce chapitre (et de manière générale dans l'entier du document), il n'est plus fait référence – hormis dans les articles de loi en fin de document – aux élèves à besoins particuliers et aux élèves allophones. Ils ne semblent plus visibles dans un texte qui cadre l'évaluation, alors que ces élèves existent sur le terrain.

Dans le CGE, il faudrait selon la SPV qu'il y ait des indications pour l'évaluation de ces élèves ou a minima un renvoi aux textes qui règlent les questions relatives à l'évaluation.

COORDINATION

Page 14, 2.1 Principes

Dès la 3^e année, sous la responsabilité du conseil de direction, les enseignantes et les enseignants coordonnent le nombre, la fréquence et la répartition des épreuves par une concertation entre collègues intervenant dans un même cycle, une même année de scolarité ou une même classe. Cette coordination vise notamment à répartir dans le temps le nombre d'épreuves sommatives auxquelles chaque élève est soumis.

Il ressort que certaines directions imposent des tests communs, le même nombre de tests ou encore que ces derniers se déroulent au même moment. On évoque un calendrier pluriannuel des vacances coordonné au plan intercantonal (cf. art. 51 RLEO). Les vacances en Romandie n'ont pas toutes lieu en même temps. La SPV se référera donc à chaque fois à cet élément lorsque des directions imposeront des tests communs, le même nombre de tests ou encore que ces derniers se dérouleront au même moment.

ANNONCE DES TESTS

Page 17, 2.6.1 Annonce d'une épreuve

Chaque enseignante ou enseignant informe ses élèves, et leurs parents par le biais de l'agenda, du ou des moments où se déroulera une épreuve sommative. Il précise également à l'avance sa nature (TS ou ETA), les objectifs d'apprentissage qui seront évalués, ainsi que les critères d'évaluation. L'enseignante ou l'enseignant s'assure de la bonne compréhension des objectifs et des critères par les élèves.

Cette information intervient suffisamment tôt pour permettre aux élèves de poser des questions sur l'épreuve et, le cas échéant, de se préparer pour l'épreuve. Elle peut prendre des formes diverses.

La version de l'ancien cadre ne posait pas de problème. Ainsi, la SPV considère qu'il n'y a aucune raison de changer cette partie et propose de mettre la version du CGE 2020, soit: *Chaque enseignant-e informe ses élèves du moment où se déroulera une activité d'évaluation sommative, de sa nature (travail significatif ou travail assimilé), des apprentissages ou objectifs sur lesquels elle va porter, et des critères d'évaluation.* (cf. page 12 du CGE 2020).

CYCLE 1

Page 5, 1.2.1 Fondement des décisions, Groupes de disciplines

Dès la 6^e année, les décisions se fondent sur les résultats obtenus, d'une part, dans l'ensemble constitué de toutes les disciplines de la grille horaire sujettes à évaluation [...]

Pour la SPV, il est regrettable qu'il n'y ait pas l'indication du fondement de la décision pour la fin de la 4P. Les éléments sont certes donnés en page 21, mais une référence à cet endroit serait la bienvenue.

Le Comité cantonal SPV

LA SPV MET AU CONCOURS

un poste de représentant-e au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB)

Le COSAB est un organe paritaire composé de trois représentants des syndicats ainsi que de trois représentants du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Chacun de ses membres est chargé d'étudier les projets présentés par les enseignant-e-s dans le but d'obtenir un congé sabbatique payé conformément au « Règlement relatif aux congés sabbatiques du corps enseignant et à leur financement ». Le comité se réunit en séances au cours desquelles il délibère et attribue les congés sabbatiques qui répondent aux conditions d'octroi, ceci dans les limites du montant alloué à cet effet.

Les membres du COSAB bénéficient de deux périodes hebdomadaires de décharge. Ces dernières permettent de préparer les dossiers avant les séances, de siéger, pendant la période d'octobre à avril, en principe le vendredi après-midi, et de répondre au cours de l'année aux sollicitations du président du Comité.

Profil recherché:

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse;
- Indépendance;
- Capacité à gérer la pression;
- Excellente aptitude à argumenter et à défendre son point de vue;
- Disponibilité;
- Volonté de s'investir pendant plusieurs années au COSAB.

Avoir bénéficié d'un congé sabbatique du COSAB est un atout.

Les membres de la SPV intéressés doivent déposer un dossier (CV et courrier de motivation) auprès du Secrétariat général de la SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Délai pour l'envoi des candidatures: 6 décembre 2021

L'ASSOCIATION

Le questionnaire CIF de l'AVESAC est en ligne!

L'AVESAC vous présente son questionnaire en lien avec les cours intensifs de français (CIF) et leur fonctionnement.

Comme promis en septembre dernier, l'AVESAC (Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil) vous propose son questionnaire CIF.

Grâce à celui-ci, elle espère pouvoir récolter des informations sur la réalité du terrain afin de connaître le fonctionnement des cours de CIF dans tout le canton. Ainsi, l'association sera en mesure de proposer des pistes

d'améliorations à la DGEO, de pointer du doigt les « failles du système » et de relever les bonnes pratiques.

Que vous soyez enseignant-e de CIF, enseignant-e régulier ou enseignant-e de classe d'accueil, votre avis nous intéresse!

Pour y répondre, rien de plus facile: installez-vous confortablement, ouvrez la page web de l'AVESAC <http://www.avesac.ch> et cliquez sur le lien « questionnaire cif ».



Yasmina Guye pour l'AVESAC

BRÈVE

Merci Marie!

Le 10 septembre dernier, la SPV a pris le temps de remercier Marie Jeanneret pour ses 40 ans de fidélité à la SPV. À Onnens, Claudine Bonzon, membre d'honneur SPV, a eu la gentillesse d'organiser un excellent repas pour une soirée entrecoupée d'anecdotes, de témoignages et de messages pour Marie.



Marie Jeanneret entourée de trois secrétaires généraux SPV: Georges Gilliéron (1985-1998), Yves Froidevaux (2010 à aujourd'hui) et Jean-Marc Haller (2001-2010).

CHLOÉ, NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE

En juillet 2021, Marie Jeanneret a pris une retraite méritée après plus de 40 ans de bons et loyaux services. La SPV l'a remerciée lors d'une soirée en son honneur le 10 septembre. Le 15 août, Chloé Wittmann a commencé à la SPV comme nouvelle secrétaire administrative. Un petit interview afin de faire connaissance avec elle.



► Chloé, d'où viens-tu, quel est ton parcours professionnel ?

Chloé Wittmann J'ai grandi et effectué mes études à Neuchâtel. Après l'obtention de ma maturité professionnelle commerciale, j'ai entamé mon parcours professionnel par un stage à la Cité ALFEN, où j'ai eu l'opportunité de rencontrer des étudiants venus du monde entier. Cela m'a donné envie de poursuivre mon parcours par un périple sac au dos à travers l'Amérique du Sud. Grandie par cette expérience unique, j'ai pu réaliser à quel point les relations sociales étaient au centre de mon univers.

À mon retour en Suisse, j'ai intégré la société Bulgari Global Operations. Un environnement multiculturel et international où j'ai pu conforter mon intérêt pour les relations humaines et approfondir de nombreuses connaissances logistiques et financières au sein d'une chaîne d'approvisionnement de grande échelle.

Avant d'intégrer la SPV, j'ai occupé un poste d'assistante de direction à PolyReg, un organisme d'autorégulation entre intermédiaires financiers, où j'ai pu accompagner et renseigner les membres sur leurs devoirs au sens de la loi sur le blanchiment d'argent. Ensuite, ma fille est née et j'ai choisi de diminuer mon temps de travail pour grandir à ses côtés. La SPV ouvrait une opportunité qui concordait avec mon souhait d'équilibrer ma vie familiale et professionnelle.

Qu'est-ce qui t'a donné envie de postuler comme secrétaire administrative pour une association d'enseignant-e-s telle que la SPV ?

Étant maman aujourd'hui, je ressens le besoin d'être informée de l'évolution du système scolaire ainsi que de la qualité de vie de ceux qui le créent et y participent. L'enseignement et l'éducation sont les clés d'une évolution prospère de notre expérience de vie sur terre. Les générations futures en dépendent et je me suis dit que pouvoir y participer, en occupant un poste à la SPV, me permettrait de continuer ma carrière professionnelle au sein d'une équipe qui œuvre pour l'avenir de nos enfants par l'amélioration des conditions d'enseignement.

Qu'as-tu appris sur la profession d'enseignant-e depuis que tu as commencé ?

Qu'il n'est pas facile d'allier la volonté d'apprendre à apprendre avec les complexités administratives et organisationnelles d'une école aujourd'hui. Toutefois, je sens une véritable implication du corps enseignant pour amener une évolution positive de scolarité. À mon sens, le fait que les enseignants soient soudés permettra de trouver des solutions pour l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail.

Et sur la SPV ?

Le rôle de soutien et d'information que la SPV a envers tout le corps enseignant, du début à la fin d'une carrière professionnelle, est précieux. Regroupant les associations sectorielles qui représentent les différents niveaux et branches de la scolarité obligatoire, la SPV a une vue d'ensemble et ainsi peut agir de manière concrète pour l'évolution de la profession face aux nouveaux défis et dans le contexte actuel. La SPV jouit d'une position centrale qui lui permet ainsi d'agir comme porte-parole pour faire valoir les droits des enseignants.

Durant ces premières semaines, as-tu eu des surprises, des confirmations dans ton travail quotidien ?

Il est très intéressant de recevoir les demandes des enseignants, qui sont très variées et parfois complexes. Durant ces deux derniers mois, j'ai pu voir la SPV mettre tout en œuvre dans sa mission de soutien aux enseignants mais aussi dans ses analyses du contexte et des législations actuelles.

Aussi, j'ai beaucoup aimé participer à la conférence des présidents élargie, où j'ai constaté la forte volonté des enseignants à faire évoluer leur profession dans un sens positif avec la certitude que c'est possible en échangeant et partageant leurs expériences et idées.

Pour conclure, je souhaite me tenir à disposition de nos membres et des associations sectorielles de la SPV pour répondre à leurs différentes demandes et ainsi d'une manière indirecte les aider à améliorer leur conditions de travail et leur permettre d'effectuer le magnifique métier d'enseignant qui est si important pour les adultes de demain.

Propos recueillis par Gregory Durand

POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS



La section Vaud de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) faisant partie de la faïtière de la SPV, la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), le Majuscules met à leur disposition une page pour la prochaine votation fédérale.

Le 28 novembre prochain, le peuple suisse sera amené à se prononcer sur l'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts ». Ce texte est d'une importance capitale tant les enjeux sont importants pour la stabilité à long terme de notre système de santé.

Commençons par quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes et témoignent de la situation fort problématique dans laquelle se trouvent les soins infirmiers dans notre pays.

Actuellement en Suisse, plus de 11 700 postes dans les soins ne sont pas pourvus, dont 6200 postes d'infirmières et infirmiers. Sans intervention forte des pouvoirs publics, cette situation est portée à empirer à l'avenir. D'ici 2030, ce sont en effet près de 45 000 infirmières et infirmiers supplémentaires qui seront requis par notre système de santé. Or les capacités actuelles de formation indiquent qu'un tiers de ces besoins ne pourra pas être pourvu. Si on ajoute à cela que plus de 40 % des personnes détenant un diplôme en soins infirmiers (dont un tiers ayant moins de 35 ans) ne pratiquent plus la profession, et que près de 2500 personnes quittent cette dernière chaque année avant l'âge de la retraite, on se retrouve face à un cocktail potentiellement explosif. Les besoins en soins de haute qualité vont en effet augmenter fortement ces prochaines années, suivant la courbe du vieillissement de la population. Le nombre des plus de 65 ans va presque doubler entre 2014 et 2030, et celui des personnes souffrant de maladies multiples ou chroniques augmente constamment depuis des années.

Il est donc urgent de prendre des mesures pour former davantage d'infirmières et d'infirmiers, mais aussi et surtout de faire en sorte que les personnes formées travaillent dans de bonnes conditions, et ne soient plus poussées à quitter la profession après quelques années, épuisées et découragées.

L'initiative « Pour des soins infirmiers forts » vient justement proposer des solutions pour remédier à cette problématique. Concrètement, elle demande que les cantons et la Confédération veillent à ce que chacune et chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité, qu'ils forment suffisamment d'infirmières et d'infirmiers, et que ces personnes puissent ensuite

exercer leur profession avec une rémunération adaptée et dans « des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles elles doivent répondre ».

Les conditions de travail dans les soins sont en effet source de frustrations et de découragement pour un nombre croissant de soignantes et de soignants. Horaires irréguliers, effectifs insuffisants, manque de considération et salaires peu élevés par rapport au niveau de formation sont autant de facteurs qui créent un malaise toujours davantage perceptible, et qui font augmenter les démissions et reconversions professionnelles de manière préoccupante.

Le Parlement a certes rédigé un contre-projet indirect à l'initiative, allouant notamment des moyens supplémentaires pour la formation, mais ce texte ne touche absolument pas à la question des conditions salariales et de travail. À quoi bon former plus d'infirmières et d'infirmiers si ensuite ces personnes quittent la profession au bout de quelques années, épuisées et démotivées ?

L'initiative « Pour des soins infirmiers forts » et ses demandes sont à même de garantir sur le long terme des soins de qualité dans notre pays, et de valoriser une profession indispensable au bon fonctionnement de notre société toute entière. Espérons donc que ce soit un grand OUI qui sorte des urnes le 28 novembre prochain.



Alberto Mocchi, Secrétaire général ASI, section Vaud

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact

info@spv-vaud.ch
021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Arnaud Conne,
Sophie Conne, CW, YF, DR, SPV

Ont participé au numéro

Sophie Conne, Yasmina Guye,
Chloé Wittmann, Gregory Durand,
Yves Froidevaux, Alberto Mocchi,
Comité cantonal SPV

Maquette, mise en page

Tassilo
Correction Corinne Grandjean
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires

LES CONFLITS, C'EST LA VIE. VRAIMENT ?

Parmi les motifs les plus fréquents qui conduisent les membres de la SPV à contacter le secrétariat général figurent en bonne position les situations conflictuelles. Que ce soit un conflit avec la direction, avec des parents ou encore avec un-e collègue, de telles situations impactent souvent de manière significative la santé des professionnel-le-s touchés.

L'accompagnement dans une situation de conflit est généralement complexe puisque les circonstances sont souvent déjà particulièrement dégradées quand intervient « l'appel à l'aide ». Ce sont les conflits avec les parents, bien que statistiquement rares, qui préoccupent le plus la SPV. Reconnaisant bien évidemment le droit de ces derniers à interpeller les enseignant-e-s, notamment lors d'une incompréhension mutuelle ou de faits particulièrement problématiques, il faut constater une montée en puissance rapide des conflits avec des plaintes qui sont dirigées parfois directement auprès de la direction, du département, voire devant la justice.

Depuis l'observatoire qu'est la SPV, bien que conscient de l'effet de loupe constitutif à notre rôle, certaines ingérences de parents paraissent choquantes. Les discours concernant la différenciation, l'intégration ou autres mesures spécifiques contribuent, malgré eux, à alimenter l'image d'une école supermarché qui aurait les moyens d'adapter l'enseignement et l'approche éducative à chaque enfant. Si le mandat de l'enseignant-e est effectivement de « mettre en place les conditions d'apprentissage nécessaires à l'instruction des élèves », une personnalisation de l'enseignement est un objectif

impossible à réaliser dans une classe avec plus de 20 élèves. Le soutien de la part de l'institution devrait être l'une des clés face aux rares, mais parfois violentes, attaques sans justification sérieuse de certains parents, ceci notamment en s'appuyant sur l'obligation légale de l'employeur de protéger la santé de ses collaborateurs. La SPV appelle de ses vœux le développement d'une offre de médiation structurée de la part de la DGEO, par des personnes spécifiquement formées, qui

pourrait permettre de renouer le dialogue quand celui-ci est rompu.

Les conflits entre adultes dans le système de formation ne se limitent pas à la relation avec certains parents. Ils peuvent également toucher le lien avec la direction ou avec des collègues. Quelques pistes sont proposées ci-dessous pour tenter de les prévenir au mieux.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV

Professionnel-le et direction

- Solliciter un entretien avec la direction pour aborder les difficultés quand elles surviennent.
- Faire appel, au besoin à la SPV, pour être accompagné lors d'un entretien avec son directeur/sa directrice.
- Quand il n'est pas annoncé, demander le sujet de l'entretien si on est convoqué par sa direction.
- Ne pas hésiter à formaliser par mail un échange oral avec sa direction quand une « trace » de l'échange est nécessaire.

Duo

- Partager la maîtrise de classe si les taux d'activité sont proches au sein du duo.
- Poser le cadre de la collaboration préalablement, notamment en matière de répartition des tâches et des modalités de communication au sein du duo.
- Faire régulièrement le bilan du cadre posé conjointement.
- Aborder les difficultés quand elles surviennent.
- Faire appel à une aide extérieure quand la situation ne permet plus un dialogue serein.



AGENDA

SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021

AG AVEPS

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

1^{ères} Assises du sport vaudois